

## Bonnes et heureuses fêtes de fin d'année !

### I - CLAIR :

A l'initiative du Snetaa-FO, après les mobilisations d'Aix-Marseille et de Créteil, la grande majorité des organisations syndicales demandent le retrait de la circulaire (cf.annexe)

### Communiqué de presse intersyndical

#### Sommaire :

1. CLAIR : communiqué intersyndicale
2. Histoire de chiffres...
3. Elections internes : votez !
4. Retraites : bonif. Hors d'Europe exclues de la surcote
5. La casse des TZR
6. Plus de mobilité pour les élèves en difficulté
7. Les pistes européennes pour l'amélioration des compétences des élèves
8. Défendre le CNED
9. Paru au BO
10. Tableau évaluation enseignement général en Bac pro
11. Bulletin adhésion (PJ)



### C'est CLAIR, c'est toujours non !

Suite aux "états généraux de la sécurité à l'école" d'avril 2010, le ministre de l'Éducation nationale a décidé de lancer autoritairement l'expérimentation CLAIR (Collège et Lycée pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite) censée remédier aux difficultés rencontrées dans les établissements.

Les organisations syndicales nationales CGT Educ'action, SE-UNSA, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SUD Éducation, constatent que ce dispositif a été imposé dans 105 établissements.

Depuis des semaines, les personnels, avec leurs organisations syndicales, ont exprimé leurs désaccords à tous les niveaux -en CA, CTP, CAP et CCP, dans des rassemblements, des interventions, des pétitions-, et pour beaucoup, leur volonté de sortir de ce dispositif.

Les organisations syndicales considèrent que le dispositif CLAIR est un laboratoire de dérégulation des établissements, des statuts, et de dérégulation de la gestion des personnels. Dans ce cadre, le nouveau préfet des études est très largement contesté.

La situation actuelle et la préparation de la rentrée prochaine inquiètent fortement les personnels : non respect de leurs statuts, moyens pour l'Éducation prioritaire remis en cause, indemnités à géographie variable, rupture de contrats des personnels non titulaires...

Ce dispositif ne répond pas aux besoins des élèves. Il ne peut servir de "modèle", notamment pour l'Éducation prioritaire de demain. Il doit être abandonné.

C'est pourquoi les organisations syndicales CGT Educ'action, SE-UNSA, SNCL-FAEN, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNFOLC, SNETAA-FO, SUD Éducation, demandent le retrait de la circulaire n°2010-096 du 7 juillet 2010 sur le dispositif CLAIR et l'abandon de toute pression à l'égard des personnels.

Le 14 décembre 2010

## **II - HISTOIRE DE CHIFFRES**

**400 000...** C'est le nombre de suppressions de postes dans la Fonction Publique depuis trois ans. 50 000 dans l'Education Nationale...

**32 000...** C'est le nombre d'élèves attendus en plus dans le secondaire.

**200 000...** C'est l'objectif de réduction du nombre des contrats aidés... Soit la moitié en moins !

Et pourtant... l'inclusion des élèves handicapés dans le système scolaire aurait bien besoin de ces contrats aidés... Pour ne citer qu'eux !

**16 000...** C'est le nombre de suppressions de postes à la rentrée 2011 dans l'Education Nationale.

**16 000...** Idem en 2012...

3 ans... C'est la période de gel des salaires des fonctionnaires, soit jusqu'en 2013 !

10 %... C'est la baisse du salaire des fonctionnaires en Grèce ou en République Tchèque.

Le SNETAA-FO est le seul syndicat qui a pourtant obtenu des avancées salariales dans ce contexte alarmant :

- revalorisation de l'ISOE
- indemnité de CCF (si le SNETAA-FO est opposé au CCF, il sait se battre pour que la charge de travail induite par ce mode d'évaluation soit rémunérée !)
- 5 euros par copie de bac

Et ce n'est pas fini !

Le SNETAA-FO se bat pour que les professeurs de lycée professionnel obtiennent plus de reconnaissance. Et cette reconnaissance passe aussi par l'argent ! Si le pouvoir d'achat des enseignants est en baisse constante depuis de nombreuses années, le SNETAA-FO obtient des revalorisations salariales !

**Rejoignez le SNETAA-FO et exigez la hausse de votre pouvoir d'achat !**

## **III - ELECTIONS INTERNES DU Snetaa-FO : VOTEZ !**

Du 27 décembre 2010 au 14 janvier, les adhérents du Snetaa-FO sont appelés à renouveler tous ses responsables : départementaux (S2), académiques (S3), nationaux (Conseils nationaux, BN, Secrétaires Nationaux, Secrétaire Général). Vous allez recevoir tout le matériel dans un AP à votre adresse personnelle. VOTEZ !

Pour un Snetaa-FO rt et rassemblé.

## **IV - RETRAITES : BONIFICATIONS HORS D'EUROPE EXCLUES DE LA SURCOTE**

C'est ce que décide l'article 50-111 de la loi sur les retraites.

Cette mesure aura une conséquence importante sur la baisse du montant des pensions pour de nombreux fonctionnaires ayant exercé ou exerçant dans les DOM-COM-TOM et à l'Etranger.

Ces collègues travaillant au-delà de la durée d'assurance nécessaire pour bénéficier d'une majoration de leur pension (surcote) n'ont pas été prévenus des conséquences négatives de cette loi ; ils devraient pouvoir décider des dispositions pour leur pension afin que leurs intérêts soient préservés.

Le SNETAA est opposé à cette « exclusion ».

De prochains décrets précisent les modalités. A suivre !

## **V - LA CASSE DES TZR !**

Oui, le SNETAA-FO est favorable à l'existence de professeurs titulaires exerçant volontairement la fonction de remplaçant dans une zone géographique définie et non à l'utilisation de précaires, non formés et évidemment peu payés !

Ces dernières années, et cela va continuer avec les suppressions de postes annoncées pour 2011, nous avons constaté la suppression de milliers de postes de TZR forcés de se stabiliser sur un poste.

Et ainsi, budgétairement, se réduisent les postes de titulaires dans cette fonction et l'utilisation de « précaires » utilisés au coup par coup.

Résultat, dans de plus en plus d'académies, la réduction des TZR (Titulaires en zone de remplacement) a une grave conséquence : il n'y a plus de vivier pour assurer les remplacements : c'est lamentable !

Ils sollicitent même des jeunes retraités pour exercer ces tâches : c'est insupportable ! Payés pas cher, heureusement nos collègues refusent !

Avec le SNETAA-FO, revendiquons le maintien de professeurs titulaires volontaires pour exercer cette fonction mais pas à la surface d'une académie ni dans une académie limitrophe mais bien dans une zone précise et définie.

## **VI - PLUS DE MOBILITE POUR LES ELEVES EN DIFFICULTE**

La Commission Européenne, s'appuyant sur l'enquête PISA, retient que 25 % des jeunes de 15 ans ont des difficultés pour lire. Si l'Europe affiche une priorité pour l'Education, elle pense que la mobilité européenne peut remédier à cet échec en lecture, favoriser la citoyenneté européenne et l'« employabilité ». Si ce dernier terme recouvre l'idée de répondre à un besoin précis du marché du travail, c'est le retour à l'emploi Kleenex ! Le nouveau plan de travail Europe 2020 veut réduire le taux de décrocheurs scolaires à 10 % en Europe. **Des recommandations européennes verront le jour en janvier 2011 pour lutter contre ce décrochage.**

En France, la DGESCO a déclaré vouloir :

- « s'appuyer sur les expériences des différents pays européens »
- « Recenser et échanger les bonnes pratiques »
- « développer des programmes de mobilité destinés spécialement aux jeunes en difficulté. »

Des programmes de mobilité européenne (Leonardo) existent pourtant déjà, mais ils sont fastidieux et octroyés trop parcimonieusement.

Ajoutons enfin que si l'Education est une priorité européenne, c'est loin d'être le cas en France : suppressions de 50 000 postes en trois ans, 16 000 à venir en septembre prochain, expérimentation de la casse du statut des personnels de l'Education Nationale, augmentation du nombre d'élèves par classe, regroupements sauvages des sections... Si les priorités budgétaires européennes sont suivies à la lettre, il n'en va pas de même pour les priorités éducatives...

**Le SNETAA-FO se bat pour l'avenir des jeunes de la voie professionnelle !** Le SNETAA-FO a proposé des solutions pour lutter contre le décrochage, mais les portes auxquelles le SNETAA-FO a frappé n'entendent pas... **Les lycées professionnels sont pourtant LA solution pour ces jeunes décrocheurs !**

## **VII – LES PISTES EUROPEENNES POUR L'AMELIORATION DES COMPETENCES DES ELEVES**

Les Ministres européens de l'Education se sont réunis récemment pour adopter des pistes de réflexion visant à améliorer les compétences des élèves. En voici quelques-unes :

- développer toutes les aptitudes de chaque enfant
- utiliser de nouvelles méthodes d'évaluation et mesurer leur incidence sur les programmes
- recourir à des méthodes pédagogiques innovantes
- maintenir l'attention pour la lecture à tous les niveaux
- personnaliser davantage l'enseignement et l'apprentissage.

On voit mal comment les réformes récentes ou en cours vont permettre à des stagiaires sans formation pédagogique d'être innovant en la matière ; à permettre de donner toute l'attention que l'élève réclame pour acquérir les savoirs quand les recommandations sur les rythmes scolaires proposent des classes à 80 élèves dans les matières théoriques ; personnaliser l'enseignement quand les classes sont regroupées sauvagement pour récupérer des moyens financiers...

**Le SNETAA-FO a une autre conception de l'Education pour les jeunes de ce pays. L'Education doit rester une chance d'ascenseur social et d'égalité des chances. Le choix des restrictions budgétaires sur l'Education n'est pas le choix de l'avenir de nos jeunes.**

## **VIII – DEFENDRE LE CNED**

Le CNED (Centre National d'Enseignement à Distance) est menacé.

Il dépend de l'Education Nationale, il est considéré comme un Rectorat à part par sa fonction particulière. Et du primaire au supérieur, ce sont des professeurs titulaires qui y sont affectés, en particulier nos collègues qui sont en « postes adaptés de courte durée » ou en « postes adaptés de longue durée ». Sans cette solution, ce serait la « retraite pour invalidité » pour ces collègues que le SNETAA défend !

C'est le seul centre public d'enseignement à distance qui prend en charge tous les publics à tous les niveaux de formation et de diplômes, y compris des formations aux concours.

Au fil du temps, nous avons constaté et dénoncé l'externalisation des missions du CNED par le paiement de « coût copie » à des collègues et la réduction de postes dans les CNED.

Là, c'est plus grave ! Sur les 9 sites du CNED, il est question d'en fermer 3 à Lyon-Rouen-Vanves ! Pas par manque de « clients »... mais pour mieux réussir la privatisation de ce cadre.

En fait, des foules de « boîtes privées » visent ce marché !

Et le CNED, établissement public et laïque, a aussi la charge de tous les publics peu rentables dont personne ailleurs ne s'occupe.

Alors quand, après des fermetures de sites, il est question de transformer la structure administrative en entreprise commerciale, on a compris que le « contrat d'objectif » prépare la privatisation du cadre et pour les personnels la perte du statut de fonctionnaire.

Le SNETAA-FO est aux côtés de tous les personnels pour les défendre, conserver un établissement public original et utile, préserver leur statut.

A suivre !

## **IX - LU AU B.O./J.O.**

### **BO 46 du 16 décembre 2010**

- CAP « Réalisation en chaudronnerie industrielle » : modification - arrêté du 29-10-2010 - J.O. du 13-11-2010
- Diplôme national du brevet  
Épreuve écrite relative à l'évaluation de l'histoire des arts rectificatif du 25-11-2010

### **BO 45 du 9 décembre 2010**

- Brevet de technicien supérieur  
Définition et conditions de délivrance de certaines spécialités - arrêté du 28-10-2010 - J.O. du 25-11-2010
- Brevet de technicien supérieur  
« Assistant de gestion PME-PMI » : définition et conditions de délivrance arrêté du 29-10-2010 - J.O. du 25-11-2010
- Brevets d'études professionnelles  
« Maintenance des produits et équipements industriels », « production mécanique », « systèmes électroniques numériques » : modification arrêté du 29-10-2010 - J.O. du 16-11-2010

## **X - TABLEAU EVALUATION ENSEIGNEMENT GENERAL EN BAC PRO**

### **EVALUATION ENSEIGNEMENT GENERAL BAC PRO**

**Pour les langues vivantes, obligatoires et/ou facultatives :**

**BO n° 20 du 20 mai et n° 21 du 27 mai 2010**

Modalités d'évaluation pour les élèves sous statut scolaire

<b>DISCIPLINES</b>	<b>MODALITES</b>	<b>OBSERVATIONS</b>	<b>ENTREE EN VIGUEUR</b>
<u>ARTS APPLIQUES</u>	CCF - Coeff 1 – 1 épreuve		Session 2012
<u>MATHS</u> (spécialités ne comportant pas de sciences physiques et chimiques – Tertiaire, Alimentation)	CCF - 1 sous-épreuve - Coeff 1,5 -	L'épreuve de mathématiques intègre les TIC pour 1 exercice sur 4.	Session 2012
<u>MATHS-SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES</u> (Pour les spécialités qui comportent ce dernier enseignement - les métiers de la Production.	CCF - 2 sous-épreuves, 1 en Maths, 1 en Sciences Coefficient 1,5 pour les Maths et 1,5 pour sciences physiques et chimiques	L'épreuve de mathématiques intègre les TIC pour 1 exercice sur 4. L'épreuve de sciences ne comporte plus d'exercice écrit. Les EXAO (exercices assistés par ordinateur) ne sont plus fortement recommandés, mais possibles. Les TP sont privilégiés.	Session 2012
DROIT/ECONOMIE	CCF - Coeff 1	<b>ATTENTION : Nouveaux programmes à compter de la rentrée 2010 – ECO/DROIT devient une épreuve autonome</b>	<b>Session 2013</b>
<u>PREVENTION/SANTE/ENVIRONNEMENT</u>	CCF – 1 sous-épreuve de l'épreuve de pratique professionnelle – Coeff 1	Une partie de l'évaluation est <b>un exercice pratique qui prend en compte les résultats obtenus lors de la formation « secourisme » ou SST.</b>	Session 2012

<u>FRANCAIS HIST-GEO/EC</u>	PONCTUELLE – 2 sous-épreuves, 1 en Français, 1 en HG/EC – Coeff 2,5	<b>Intégration de l'Education civique qui fera l'objet d'une évaluation.</b>	Session 2012
<u>LANGUES VIVANTES 1 - TOUTES SPECIALITES</u>	CCF – 1 épreuve en 3 parties – Coeff 2 sauf Restauration - Niveau B1+ du CECRL	<b>ATTENTION : pour toutes les spécialités, Coeff 2 Restauration : coeff 3</b>	Session 2012
<u>LANGUE VIVANTE 2 - OBLIGATOIRE POUR LES SPECIALITES DU SECTEUR DES SERVICES</u>	CCF – 1 épreuve en 3 parties – Coeff 2 - Niveau B1+ du CECRL	<b>Obligatoire pour toutes les spécialités des Services (1)</b>	Session 2012
<u>EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE VIVANTE – TOUTES SPECIALITES (2)</u>	Ponctuelle orale – Niveau B1+ du CECRL	<b>Sauf « langue des signes française » dont l'entrée en vigueur est prévue en 2010</b>	<b>Session 2011</b>

**(1) Dispositions dérogatoires pour l'évaluation de la LV2 :  
Dispense d'épreuves LV2 pour les sessions 2012 et 2013 :**

- **les élèves arrivant d'un cursus 2 ans de niveau V et admis en 1ère pro,**

- **les élèves qui présentent le bac pro Restauration.**

**Rappel : les élèves qui entrent en 1ère pro cette année (septembre 2010) dans le secteur des Services doivent avoir obligatoirement un enseignement de LV2. Notons que cet enseignement était obligatoire à la rentrée 2009 en 2<sup>nde</sup> pro. L'évaluation des langues vivantes pour le bac pro prend effet en 2012. L'épreuve facultative entre en vigueur à la session 2011.**

**(2) Epreuve facultative de LV2 :**

**A compter de la session 2011, la langue vivante choisie ne peut être celle (s) retenue(s) pour l'(es) épreuve(s) obligatoire(s), sauf s'il s'agit d'une évaluation DNL de sections européennes.**

**Source Eduscol et Arrêté du 8 avril 2010.**

**RAPPELS :**

**Les élèves issus de 2nde G et T et intégrant une 1ère bac pro ne présentent pas la certification intermédiaire.**

**Aucun élève ne pouvant être ajourné sans que son livret scolaire ne soit examiné, des livrets scolaires sont en préparation pour le bac pro. Ils intégreront la certification intermédiaire BEP.**

**XI - BULLETIN D'ADHESION (TARIFS METROPOLE)**

**En pièce jointe.**